Systèmes à base de règles (I)

Dans les systèmes à base de règles, une base de connaissances est composée d'un ensemble de **faits**, qui représentent des observations factuelles, et des **règles** qui représentent des connaissances générales sur un domaine d'application. Les règles sont des connaissances de la forme « si <hypothèse> alors <conclusion> » et ont la sémantique intuitive suivante : « si la partie hypothèse est vérifiée par l'ensemble des faits, alors la partie conclusion peut être considérée comme un (nouveau) fait ».

<u>Vocabulaire</u>: on dit aussi si prémisses> alors <conclusion>, ou si <condition> alors <conclusion>;
ou encore, en programmation logique (Prolog notamment): si <corps> alors <tête>.

Exemples de règles:

```
Eau ∧TempératureSup90 → EauBout
(règle en logique des propositions, ou logique d'ordre 0)

∀x (Température(x) > 90 ∧ x = Eau → Etat(x, Ebullition))
(règle en logique du premier ordre)

Température > 90 ∧ Liquide = Eau → Etat = Ebullition
(règle dite d'ordre 0+: les symboles propositionnels peuvent avoir des valeurs non booléennes, et on dispose des comparateurs booléens =, >, ..., mais il n'y a ni variables, ni quantificateurs).
```

Historiquement, les premiers systèmes à base de règles ont été les **systèmes experts**, systèmes qui visent à modéliser l'expertise humaine. Ces systèmes ont connu un certain succès dans les années 70-80 (voir par exemple MYCIN pour le diagnostic de maladies du sang, ou le système industriel R1 de DEC pour la configuration d'ordinateurs). Toutefois, ces systèmes reposaient sur une combinaison de techniques plus ou moins ad hoc, directement liées au cas applicatif. En particulier, les algorithmes n'étaient pas indépendants d'une base de règles particulière. La **maintenance** de ces systèmes (pour prendre en compte une modification de la base de règles) était donc difficile et on ne pouvait pas **transférer** un système expert à un autre cas applicatif. D'autre part, on ne pouvait **valider** un système expert que de façon **empirique**: en testant le système sur des exemples particuliers pour lesquels on connaissait le résultat voulu, on pouvait dire que le système donnait un résultat correct dans x% des cas, mais on ne pouvait pas **expliquer** quel raisonnement avait été effectué pour obtenir tel résultat.

Actuellement, les systèmes à bases de connaissances distinguent clairement deux composantes : la base de connaissances elle-même qui est propre à une application, et les services de raisonnement qui sont génériques, au sens où ils pourraient s'appliquer à n'importe quelle base de connaissances. D'autre part, ils ont des bases mathématiques solides : logiques principalement, mais aussi théorie des probabilités par exemple pour prendre en compte des incertitudes sur les connaissances. L'un des types de connaissances les plus répandus dans les systèmes à base de connaissances, sont les règles. La base de connaissances est alors composée de faits et de règles (parfois les faits sont vus comme des règles à hypothèse vide). Les services de raisonnement, qui peuvent s'appliquer à n'importe quelle base de connaissances composée de faits et de règles, reposent sur deux techniques fondamentales : le chaînage avant et le chaînage arrière.

Les systèmes à base de règles se sont largement développés dans le cadre de la **programmation logique** (Prolog typiquement) et des **bases de données déductives** (Datalog typiquement) et on les trouve aujourd'hui dans divers domaines. Dans ce cours, nous étudierons le traitement de règles simples (positives et conjonctives) en logique des propositions et en logique du premier ordre.

1. Les règles en logique des propositions (ou logique d'ordre 0)

1.1. Définitions de base

Un **atome** est un symbole propositionnel. Un **littéral** est un atome (littéral positif) ou la négation d'un atome (littéral négatif). Une **clause** est une disjonction de littéraux (ex : ¬AvBv¬CvD).

Une **règle conjonctive** a pour hypothèse une conjonction de littéraux et sa conclusion est réduite à un littéral. Ex : A $\land \neg B \land C \rightarrow D$

Voir que:

- (1) toute règle ayant plusieurs atomes en conclusion se réécrit de façon équivalente sous la forme d'un ensemble de règles avec un seul atome en conclusion ;
- (2) toute règle ayant des disjonctions en hypothèse se réécrit de façon équivalente sous la forme d'un ensemble de règles avec uniquement des conjonctions en hypothèse ;
- (3) par contre, on ne peut pas réécrire les disjonctions en conclusion de règle sous la forme d'un ensemble de règles conjonctives.

Une **règle (conjonctive) positive** ne contient pas de négation : tous les littéraux sont positifs. $Ex : A \land B \land C \rightarrow D$

Les règles positives correspondent aux **clauses définies** : clauses ayant *exactement un* littéral positif.

 $Ex : \neg A \lor \neg B \lor \neg C \lor D$ (correspondant à la règle précédente).

Une règle positive à hypothèse vide est un fait. Un fait est donc un atome.

Les systèmes à base de règles considèrent le plus souvent des **règles positives** et des **faits**, c'est-àdire des clauses définies. Ils peuvent aussi s'étendre aux **clauses de Horn**, qui sont des clauses ayant *au plus* un littéral positif. Ceci permet de représenter non seulement des règles positives et des faits, mais aussi des règles qui expriment des contraintes (clauses sans aucun littéral positif).

```
Ex (contrainte): \neg A \lor \neg B \lor \neg C, ou de façon équivalente \neg (A \land B \land C), ou encore A \land B \land C \rightarrow \bot (où \bot se lit « absurde » ou symbole toujours faux).
```

```
Ex (contrainte): IlFaitJour ∧ IlFaitNuit → ⊥
```

Les contraintes sont utilisées pour vérifier que la base de faits est cohérente, soit initialement, soit après avoir été enrichie par un certain nombre d'applications de règles.

Dans la suite, on considère qu'une base de connaissances est composée d'une base de faits et d'une base de règles.

1.2. Chaînage avant

Deux mécanismes de raisonnement sont spécifiquement associés aux règles :

le **chaînage avant** (forward chaining), qui permet de produire de nouveaux faits en appliquant les règles. On le dit dirigé par les données. Par exemple une règle A ∧ B ∧ C → D peut être appliquée si les atomes A, B et C appartiennent à la base de faits ; l'atome D est alors produit et ajouté à la base de faits.

- le **chaînage arrière** (backward chaining), qui consiste à prouver un atome appelé but en « remontant » le long des règles. On le dit dirigé par un but. Par exemple, si l'on cherche à prouver l'atome D et que l'on a la règle A ∧ B ∧ C → D, on peut essayer de prouver A ∧ B ∧ C (si on y arrive, on a une preuve de D).

Ces mécanismes sont **adéquats** et **complets** pour les faits et règles positives (on pourrait même dire pour les clauses de Horn, car les contraintes ne peuvent de toutes façons pas intervenir pour déclencher l'application de règles, puisque leur conclusion n'apparaît dans aucune règle).

Adéquation (ou correction) : si l'atome A est produit par le mécanisme de chaînage avant (ou : prouvé par le mécanisme de chaînage arrière), alors A est effectivement conséquence logique de la base de connaissances.

Complétude : si l'atome A est conséquence logique de la base alors le mécanisme de chaînage avant le produit effectivement (ou : le mécanisme de chaînage arrière le prouve effectivement).

Autrement dit, un mécanisme est *adéquat* s'il ne fait que des inférences correctes, et il est *complet* s'il les fait toutes. L'adéquation permet de croire le système lorsqu'il répond "oui" à la question "a-t-on A?", et la complétude permet de le croire lorsqu'il répond "non" à cette question.

Les chaînages avant et arrière ne sont plus complets si les faits ou les règles comportent des **négations** (voir TD). Et ils nécessiteraient d'être étendus pour prendre en compte des règles avec **disjonction** en conclusion.

Nous considérons maintenant des bases de connaissances de la forme $\mathbf{K} = (\mathbf{BF}, \mathbf{BR})$, où BF est la base de faits et BR est la base de règles. Les faits et règles sont positifs.

Principe du chaînage avant :

- une règle est **applicable** si sa partie hypothèse est incluse dans la base de faits
- **appliquer** une règle consiste à ajouter sa conclusion à la base de faits (si cette conclusion n'appartient pas déjà à la base de faits : dans ce cas, on dit que l'application de la règle est **utile**)
- le chaînage avant consiste à appliquer des règles, tant que c'est possible, ou tant qu'un certain atome (que l'on cherche à produire) n'a pas été obtenu.
- la base de faits est dite **saturée** si toutes les règles applicables ont été appliquées (plus aucun fait nouveau ne peut être obtenu par application de règle).

[Exemple de la réunion d'amis : voir TD]

<u>Remarque</u>: une règle s'applique au plus une fois (autrement dit, il n'y a pas deux façons différentes d'appliquer une règle, ce qui ne sera plus le cas en logique d'ordre 1)

Pour saturer la base de faits avec un ensemble de règles, on peut procéder ainsi : à chaque tour, on détermine quelles règles sont applicables de façon utile (c'est-à-dire que ces règles n'ont pas déjà été appliquées et que leur conclusion n'apparaît pas déjà dans la base de faits) et on applique ces règles; on continue jusqu'à ce que plus aucun nouveau fait ne puisse être produit.

Cet algorithme a un temps d'exécution **polynomial** en la taille K (la taille de K étant « nombre de faits + somme des tailles (= nombre de symboles) des règles ») : en effet, on effectue un nombre de tours borné par "1+min(nombre de symboles dans K, nombre de règles)" [à chaque tour, sauf le dernier, on effectue au moins une application de règle et on produit au moins un fait]. Et à chaque

tour, on parcourt toutes les règles, on vérifie si une règle est applicable de façon utile en un temps polynomial en "taille de la règle x taille max de la base de faits" (la base de faits grossit, mais on peut grossièrement borner sa taille par le nombre de symboles dans K). Très très grossièrement, on peut dire que l'algorithme « naïf » a une complexité en $O(taille(K)^3)$.

L'algorithme ci-dessous procède autrement : au lieu de parcourir les règles, il maintient une liste de faits à traiter. A chaque règle est associé un compteur, dont la valeur correspond au nombre d'atomes de son hypothèse qui n'ont pas encore été reconnus comme faits (le compteur est donc initialement égal à la taille de l'hypothèse de la règle). Initialement, tous les atomes de la base de faits sont à traiter. Traiter un atome revient à décrémenter le compteur des règles qui le contiennent en hypothèse ; une règle devient applicable lorsque son compteur passe à zéro ; l'appliquer effectivement consiste à ajouter sa conclusion à la base de faits et à la liste des atomes à traiter.

Cet algorithme est implémentable en un temps **linéaire** en la taille de K.

```
Algorithme FC(K) // saturation de la base K
// Données : K = (BF, BR)
// Résultat : BF saturée par application des règles de BR
Début.
  ATraiter ← BF
  Pour toute règle R de BR
    Compteur(R) ← Nombre de symboles de l'hypothèse de R
  Tant que ATraiter n'est pas vide
    Retirer un atome A de ATraiter
    Pour toute règle de BR ayant A dans son hypothèse
       Décrémenter Compteur (R)
       Si Compteur(R) = 0 // R est applicable
            Soit C la conclusion de R
            Si C ∉ BF // l'application de R est utile
                 Ajouter C à ATraiter
                 Ajouter C à BF
    FinPour
  FinTantQue
Fin
```

[Réfléchir aux structures de données permettant d'implémenter cet algorithme en temps linéaire en la taille de K, voir TD]

Le chaînage avant effectue un raisonnement de type « Modus Ponens » : de H et $(H \rightarrow C)$, on conclut C.

Dans notre cas, H représente une partie de BF et (H → C) est une règle de BR.

Il est facile de vérifier que le Modus Ponens est adéquat : C est effectivement conséquence logique de $(H \land H \rightarrow C)$.

Propriété : le mécanisme de chaînage avant est **adéquat (correct)** et **complet** (par rapport à la conséquence en logique des propositions)

Preuve:

K peut-être vue comme une seule formule : on fait la conjonction de tous les faits et de toutes les règles. Le mécanisme de chaînage avant produit une base de fait saturée que l'on note ici BF*.

Adéquation : on montre que « pour tout atome A, si A est dans BF* alors A est conséquence de K » (rappel : « A est conséquence de K » signifie que tout modèle de K est un modèle de A). Montrons-le par récurrence sur le nombre i d'applications de règles ayant conduit à ajouter A à BF*. On note BF la base de faits obtenue après i applications de règles. BF = BF. On prouve la propriété P

suivante pour tout $i \ge 0$: « si A est obtenu en i applications de règles, alors A est conséquence de K ». Si i = 0, P est vraie car A appartient à BF, donc à BF*. Supposons que P soit vraie pour $i \ge 0$ et montrons qu'elle est alors vraie pour (i+1). Soit A produit en (i+1) applications de règles et soit R : $H \to A$ la règle appliquée pour produire A. On sait que A est conséquence de $(H \land H \to A)$. Il reste à vérifier que $(H \land H \to A)$ est conséquence de K. Puisque R est applicable, tout atome de H est dans BF^i , donc a été produit en au plus i applications de règles. Par hypothèse de récurrence, chacun de ces atomes est conséquence de K, donc H est conséquence de K. Quant à la règle $H \to A$, elle appartient à K donc est conséquence de K. Par transitivité de la conséquence logique, A est conséquence de K. La propriété P est donc vraie pour (i+1). On a montré qu'elle était vraie pour tout $i \ge 0$.

Complétude : on montre que « pour tout atome A, si A est conséquence de K, alors A est dans BF*».

Supposons que A soit conséquence de K, autrement dit que « tout modèle de K est un modèle de A ». On va montrer que BF* peut être vue comme un modèle de K : ensuite, comme on a supposé que tout modèle de K était un modèle de A, on en concluera que BF* contient A.

En effet, considérons BF*: à partir de BF*, on construit un tableau de booléens T indicé par les atomes apparaissant dans les faits et les règles, et tel que pour tout atome B, T[B] = vrai si et seulement si B appartient à BF*. Ce tableau peut être vu comme une interprétation (au sens logique) de l'ensemble des symboles propositionnels apparaissant dans K. Appelons cette interprétation I: pour un symbole p, I(p) = vrai si et seulement si T[p]=vrai. I est forcément un modèle de K: sinon, cela signifierait qu'un fait de BF n'est pas dans BF* (c'est impossible puisque l'algorithme ne supprime aucun fait), ou que I rend une règle (H \rightarrow C) fausse, c'est-à-dire I rend H vraie et C fausse (c'est impossible car cette règle serait applicable, donc sa conclusion est forcément dans BF*). Par hypothèse, tout modèle de K est un modèle de A, donc I est aussi un modèle de A. Donc T[A] = vrai, puisque T et I donnent les mêmes valeurs aux symboles propositionnels. A est donc bien dans BF*.

On peut montrer plus précisément que BF* correspond au **plus petit modèle de K** ("plus petit" au sens du nombre d'atomes ayant la valeur vraie) : le chaînage avant "met à vrai" les symboles qui doivent **forcément** être vrais dans tout modèle de BF et BR.

Propriété :

Soit le problème suivant :

Données : K = (BF,BR) , une base de connaissance formée de faits et règles positives d'ordre 0, et Q un littéral positif

Ouestion : O est-il conséquence de K?

Ce problème est **polynomial** en temps (et peut même être résolu par un algorithme **linéaire** en la taille de K comme on l'a).

<u>Preuve</u>: Comme le chaînage avant est adéquat et complet par rapport à la conséquence logique, la base de faits obtenue par FC(K) contient exactement tous les faits conséquences de K. On peut donc exécuter FC(K) puis tester si Q apparaît dans la base de fait saturée [ou bien : modifier FC(K) pour s'arrêter quand on a produit Q].

1.3. Chaînage arrière

Etant donnée une question (ou requête) Q, on se demande « quelles règles permettraient de prouver Q ». Q est le « but » initial. Q est prouvé lorsque le but courant est vide (on dit « effacé »).

Voici un algorithme brutal implémentant ce mécanisme (de façon récursive) :

```
Algorithme BC(K,Q) // chaînage arrière
// Donnée : K = (BF,BR) et Q une liste d'atomes
// Remarque : on voit un fait A comme une règle > A (à hypothèse vide)
// Résultat, si l'algorithme s'arrête : vrai ssi Q peut être produit par
application des règles de BR sur BF (mais l'algorithme peut ne pas s'arrêter)
Début
Si 0 = vide
    retourner vrai
Pour toute règle R = H1 \wedge ... \wedge Hn \rightarrow C de BR et BF
  telle que C = premier(Q) // premier(Q) = premier atome de la liste Q
     Q' <- Concaténer [H1 ... Hn] et reste(Q)
     // reste(Q) = Q privé de son ler atome
     Si BC(K,Q')
           retourner vrai
FinPour
Retourner faux
Fin
```

Cet algorithme implémente le chaînage arrière avec une stratégie « en profondeur d'abord ».

Notez que cet algorithme peut « boucler » indéfiniment s'il ajoute à Q' un atome Hi qu'il cherchait justement à prouver (par exemple : pour prouver Q, on peut remonter la règle « si A et B alors Q », puis pour prouver A, remonter la règle « si Q alors A », ...).

Exercice.

Adapter l'algorithme de chaînage arrière pour qu'il ne boucle jamais. Indications :

- faire un appel récursif par Hi (Q est donc restreint à un atome)
- ajouter un paramètre qui est la liste des buts « que l'on est en train de chercher à prouver dans cette branche » et ne pas considérer les règles dont l'hypothèse contient un atome appartenant à cette liste.